



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril–11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2006-2007 (session directive)

Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer le rythme des progrès : corrélations et questions intersectorielles

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les corrélations entre les quatre questions qui sont abordées dans le cadre du module thématique à l'examen sont telles que toute politique ou mesure adoptée au titre de l'une d'entre elles aura sans doute des répercussions sur les autres. Ainsi, les mesures prises pour améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement peuvent également avoir pour effets de promouvoir le développement industriel et de réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Le présent rapport insiste sur ce type de liens pour que puisse être mise au point toute une série d'orientations et de mesures de la plus grande efficacité. Les liens existant entre les questions sont également abordés dans les rapports thématiques lorsque cela s'avère pertinent. Grâce aux efforts de coopération déployés par la communauté internationale, des mesures d'urgence peuvent être prises en exploitant le caractère interdépendant des questions pour accomplir des progrès et contribuer ainsi efficacement à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable.

* E/CN.17/2007/1.



Par ailleurs, la plupart des questions intersectorielles identifiées à la onzième session de la Commission du développement durable, notamment celles relatives aux moyens d'application, s'avèrent pertinentes dans le cadre du module thématique à l'examen. On trouvera exposées dans le présent rapport les orientations et mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement durable en rapport aux questions intersectorielles et à celles de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de l'atmosphère et de la pollution atmosphérique et des changements climatiques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	4
II. Corrélations entre les questions	5–11	5
III. Questions intersectorielles	12–17	7
IV. Moyens d'application	18–31	9
V. Orientations et mesures à l'échelle internationale	32	14
Annexes		
I. Contribution de la région africaine		17
II. Contribution de l'Europe		20
III. Contribution de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes		22
IV. Contribution de la région de l'Asie et du Pacifique		24
V. Contribution de la région de l'Asie occidentale		26

I. Introduction

1. À sa quatorzième session, la session d'examen du second cycle d'application 2006-2007, la Commission du développement durable a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, des décisions qu'elle avait prises à sa sixième session (en ce qui concerne l'industrie et le développement durable) et à sa neuvième session (en ce qui concerne l'énergie au service du développement durable et la protection de l'atmosphère), et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), tout en s'efforçant d'identifier les obstacles et difficultés rencontrés dans le cadre du processus d'application en ce qui concerne le module thématique de l'année, qui couvre les questions de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de l'atmosphère et de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Le rapport de cette session d'examen (E/CN.17/2006/29) comporte un résumé par le Président des obstacles et difficultés rencontrés et des approches envisageables et pratiques optimales en vue de l'application de ces accords intergouvernementaux, ainsi qu'une description des mesures préconisées par les ministres qui ont participé au débat de haut niveau.

2. Le présent rapport a pour objectif de faciliter l'étude par la Commission des orientations et mesures envisageables pour venir à bout des obstacles et difficultés d'application identifiés dans le rapport de la session d'examen. Lors de sa quinzième session, la Commission du développement durable devra prendre des décisions sur les mesures concrètes et options envisageables pour accélérer le rythme des progrès accomplis en ce qui concerne le module thématique retenu, compte tenu des débats de la réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres facteurs pertinents.

3. Le présent rapport a été établi à partir d'un certain nombre de sources, notamment les rapports nationaux et études de cas soumis par les États Membres, les documents adoptés à l'issue des réunions régionales d'application et les contributions d'ONU-Énergie, des grands groupes et des secrétariats des différentes conventions des Nations Unies. Il existe des liens étroits entre les quatre questions qui sont au cœur du module thématique à l'examen. La pertinence de ces corrélations en ce qui concerne les orientations possibles fait l'objet d'une partie séparée. Les questions intersectorielles identifiées lors de la onzième session de la Commission sont par ailleurs examinées dans le présent rapport, tout comme dans les quatre rapports thématiques qui ont été établis pour la présente session (E/CN.17/2007/2 à 5).

4. On trouvera dans les annexes au présent rapport les orientations et mesures d'application régionales qui sont préconisées compte tenu des caractéristiques et besoins uniques de chaque région. Ces annexes ont été établies par les commissions régionales des Nations Unies (Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – annexes I à V).

II. Corrélations entre les questions

5. Les orientations possibles et mesures envisagées seront plus efficaces s'il est tenu compte dès le début de leurs aspects interdépendants. Les avantages qu'elles peuvent présenter sont en effet souvent multiples. Ainsi, les politiques visant à améliorer le rendement énergétique sont susceptibles d'avoir également des effets positifs en ce qui concerne le développement industriel, l'atmosphère/la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Les projets de renforcement des capacités, par exemple dans le domaine de l'informatique, peuvent avoir des retombées nombreuses, notamment au niveau de l'offre de services énergétiques durables et du développement industriel et institutionnel. Une politique d'exploitation des forêts bien pensée peut permettre d'atténuer les effets des changements climatiques en fixant le carbone dans les arbres et les terres, tout en offrant un moyen de subsistance aux communautés locales. Une utilisation plus efficace de l'énergie peut aussi avoir des effets positifs en matière de santé. Autre exemple, les mesures prises pour améliorer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales créent des possibilités de développement industriel à petite échelle et donc de création de revenu, y compris pour les femmes. De même, l'utilisation des services énergétiques modernes permet de réduire la pollution à l'intérieur des bâtiments, avec des effets bénéfiques sur la santé des femmes et des enfants.

6. Certaines orientations et mesures requièrent l'adoption d'une approche intégrée pour être efficaces. Ainsi, les mesures prises en vue du transfert aux pays en développement de technologies permettant une utilisation rationnelle de l'énergie et des savoirs connexes doivent s'accompagner d'arrangements financiers pour que les entreprises puissent investir dans de telles technologies. De même, l'efficacité des politiques visant à promouvoir le recours à des cultures améliorées, résistantes à la sécheresse, dans des régions sujettes aux changements climatiques n'est pas garantie si les interventions ne sont pas associées à l'offre de services de vulgarisation agricole ou d'arrangements financiers en faveur de ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer les intrants nécessaires. Il est avéré que les politiques mises en œuvre sont plus efficaces si l'on tient compte très tôt de ces facteurs grâce à un processus décisionnaire intégré. Il est vrai que l'adoption d'une approche intégrée rend la prise de décisions plus complexe, mais elle permet de s'assurer que les choix faits sont bien les meilleurs.

7. L'adoption d'une approche globale faisant fond sur les stratégies nationales de développement durable et les autres programmes mis en œuvre à l'échelle nationale dans ce domaine peut donner de meilleurs résultats puisqu'elle permet de tenir compte des corrélations entre les différentes questions, notamment en ce qui concerne l'examen des orientations possibles, le lancement des initiatives et l'exécution des projets sur le terrain. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité des politiques énergétiques, il est apparu clairement que les pays qui ont tenu compte des questions énergétiques dans leurs activités de planification nationale, notamment certains pays d'Amérique latine, ont pu en tirer des avantages dans d'autres domaines, par exemple de nouvelles possibilités d'emploi. Les plans nationaux peuvent mettre l'accent sur les interfaces zones rurales-zones urbaines, très importantes pour la bonne exécution des orientations et mesures envisagées en ce qui concerne l'énergie et le développement industriel, et permettre l'accomplissement de progrès en ce qui concerne l'atmosphère/la pollution

atmosphérique et les changements climatiques, ainsi que le développement socioéconomique.

8. Les stratégies nationales de développement durable et autres plans nationaux de développement doivent souligner l'importance des questions énergétiques, souvent négligée. L'utilisation d'outils analytiques pour établir des plans de développement plus efficaces peut faciliter la prise de décisions. Les indicateurs énergétiques du développement durable, qui offrent des outils souples spécialement conçus pour être utilisés à l'échelle nationale, pourraient permettre d'évaluer les impacts potentiels des différentes orientations possibles à moyen et à long terme.

9. Les corrélations avec les questions abordées dans le cadre d'autres modules thématiques sont aussi importantes. La question de l'eau est liée non seulement à celles de l'énergie et du développement industriel, mais aussi à celle de l'agriculture. La gestion intégrée des ressources en eau est un processus de planification et d'exécution qui encourage l'adoption d'une approche fondée sur la participation des communautés en vue d'une gestion prospective des ressources en eau et de leur mise en valeur. Elle peut être utilisée pour évaluer et allouer ces ressources entre usages concurrents, comme la production d'hydroélectricité, le refroidissement des centrales et les usages agricoles, industriels et domestiques. Étant donné ces importants liens intersectoriels, il convient de redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à mettre au point des programmes de gestion intégrée des ressources en eau, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les politiques visant à promouvoir l'extraction, la collecte et la distribution des ressources en eau douce en utilisant des sources d'énergie renouvelables se sont avérées particulièrement efficaces pour faire face aux difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement en ce qui concerne leur approvisionnement en eau douce.

10. L'impact des changements climatiques peut remettre en question la prospérité et la sécurité en causant des troubles sociaux et économiques à grande échelle. Des bouleversements majeurs au niveau des précipitations pourraient entraîner une baisse de la productivité agricole, compromettre la sécurité alimentaire et accroître la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir pour conséquence l'inondation de nombreux pays et régions de faible élévation, en particulier les petits États insulaires en développement. Des pénuries et un amoindrissement de la qualité de l'eau sont aussi à craindre, de même que des sécheresses et des inondations plus fréquentes, et la propagation des maladies infectieuses. La sécurité physique des établissements humains et l'infrastructure économique se verraient menacées, de même que les systèmes de santé. On assisterait peut-être à des migrations des régions touchées vers d'autres endroits du monde, et à une exacerbation des conflits autour des ressources disponibles. Il est donc fondamental de protéger le système climatique pour assurer la prospérité économique et le développement durable en général.

11. On peut améliorer l'efficacité des orientations et mesures envisagées pour promouvoir la coopération régionale et internationale en mettant davantage l'accent sur les liens existant entre les quatre questions qui sont au cœur du module thématique à l'examen. Dans certaines sous-régions de l'Afrique, les plans de développement ont notamment pour objectif de faciliter une utilisation rationnelle des ressources communes, y compris en ce qui concerne l'hydroélectricité, le gaz naturel et l'interconnexion des réseaux électriques nationaux pour améliorer l'accès

à l'énergie, réduire la pauvreté, promouvoir le développement industriel et réduire la pollution atmosphérique. L'adoption de mesures de promotion de la coopération régionale et internationale pour améliorer l'infrastructure énergétique peut également permettre de faire face aux craintes suscitées par la question de la sécurité énergétique.

III. Questions intersectorielles

12. Certaines des questions intersectorielles identifiées lors de la onzième session de la Commission du développement durable sont particulièrement pertinentes dans le cadre du module thématique à l'examen. Elles sont abordées ci-après ainsi que dans les rapports thématiques correspondants (E/CN.17/2007/2 à 5). Étant donné leur interdépendance, la question intersectorielle de la modification des modes de consommation et de production non durables et celle du développement durable à l'ère de la mondialisation sont traitées dans le rapport thématique sur le développement industriel (E/CN.17/2007/3).

13. De nombreuses politiques identifiées dans le cadre du module thématique à l'examen et qui visent à améliorer l'accès aux services énergétiques modernes, comme les combustibles servant à la cuisson des aliments et au chauffage pour les pauvres, qui permettent aussi de réduire la pollution à l'intérieur des bâtiments, bénéficieraient tout particulièrement aux femmes qui, avec les enfants, sont les plus susceptibles de subir les effets de cette pollution. Les politiques doivent être conçues à partir des différentes orientations possibles pour maximiser les avantages qui en seront tirés, notamment en ce qui concerne le temps dont on dispose pour élever les enfants, les possibilités économiques et l'accès aux services de santé et à l'enseignement. Il est donc important de tenir compte des préoccupations des femmes et des enfants dans les activités de planification énergétique en général et de faire le lien entre l'accès des femmes à l'énergie, les activités génératrices de revenus et les possibilités de création d'entreprises.

14. Malgré l'ampleur des ressources, l'accès à l'énergie demeure très limité en Afrique subsaharienne et seuls les centres urbains sont alimentés en électricité, parfois d'ailleurs de manière très insatisfaisante. Au vu de la répartition géographique des ressources énergétiques comme l'hydroélectricité et de la taille restreinte des marchés nationaux de l'énergie, il serait souhaitable de mettre en œuvre en Afrique des politiques de développement de l'infrastructure transfrontière pour le commerce des ressources énergétiques, comme noté dans le rapport thématique sur l'énergie au service du développement durable (E/CN.17/2007/2). Cela pourrait être fait dans le contexte du renforcement de l'intégration régionale, qui demeure une priorité pour la région dans son ensemble. Bien que les économies africaines aient connu un véritable essor, en partie du fait de la hausse des prix des matières premières, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques qui favorisent la diversification, en particulier en instaurant un environnement propice au développement industriel. À l'échelle internationale, le lancement d'initiatives permettant d'améliorer l'accès des pays africains au marché mondial pourrait permettre d'accélérer leur développement industriel, si ces initiatives s'accompagnent de politiques nationales pertinentes, comme le préconisent les responsables du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Bien que l'Afrique soit seulement responsable d'une petite partie des émissions de gaz à effet de serre, sa situation géographique et son niveau de développement

socioéconomique rendent ce continent particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques et à la variabilité du climat.

15. Les politiques et mesures préconisées en ce qui concerne le module thématique à l'examen peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs du développement durable dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Encourager la production d'énergie renouvelable à partir de la canne à sucre, des noix de coco et d'autres ressources de la biomasse peut avoir un impact positif à la fois sur le développement rural et sur la sécurité énergétique dans certains des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. L'utilisation des sources d'énergie renouvelables, comme le biocarburant et l'énergie solaire, dans les îles éloignées et les zones rurales reculées privées d'électricité peut faciliter le développement des micro-industries et favoriser la création de petites entreprises. Plusieurs politiques et mesures sont envisageables pour promouvoir l'énergie renouvelable auprès des petites et moyennes entreprises et encourager les entreprises des petits États insulaires en développement à recourir davantage à l'énergie renouvelable, notamment des mesures d'incitation fiscale et économique en faveur des utilisateurs des sources d'énergie renouvelables, le prélèvement de taxes d'importation et de droits de douane, des mesures incitatives pour promouvoir l'utilisation de biocarburants plus propres et le développement de nouvelles méthodes de refroidissement pour le secteur touristique, et la création de « catalyseurs internes » sous la forme d'organismes locaux chargés de promouvoir le développement de l'énergie renouvelable. Comme indiqué dans le rapport sur l'énergie au service du développement durable (E/CN.17/2007/2), les partenariats entre les secteurs public et privé sont un autre moyen d'encourager les transferts de technologie, les investissements de fonds privés et les envois d'experts dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, il est possible de renforcer les liens entre le tourisme et l'agriculture. La promotion de l'utilisation de produits alimentaires locaux dans les hôtels, le renforcement de la coopération régionale et la création de centres d'excellence pour la mise en commun des connaissances, les recherches communes et la collecte des données font partie des politiques et mesures qui porteraient des fruits.

16. Si elles sont replacées dans le contexte plus large du développement durable, les politiques de santé publique peuvent faciliter l'adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé. Les mesures adoptées pour renforcer les systèmes de soins de santé primaire, par exemple les programmes de suivi sanitaire et de surveillance et de contrôle des maladies ou de préparation en prévision des catastrophes, peuvent permettre d'améliorer les soins d'urgence apportés aux victimes des vagues de chaleur et de réagir plus efficacement face aux autres problèmes économiques graves associés aux changements climatiques, ainsi qu'à l'augmentation de l'incidence des maladies infectieuses due à la hausse des précipitations et à la multiplication des inondations dans les régions chaudes.

17. S'agissant des questions intersectorielles, on ne saurait trop souligner l'importance de l'éducation par rapport aux objectifs du développement durable. Par ailleurs, l'amélioration des programmes d'éducation scientifique et technologique et le renforcement des capacités de recherche et de développement peuvent favoriser la réalisation d'études sur chacune des quatre questions à l'examen. L'importance de l'éducation est soulignée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable 2005-2014, animée par

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il serait souhaitable que la communauté internationale apporte un appui accru au cadre mis au point à cette occasion. Dans le contexte de leur stratégie nationale de développement durable intégrée, certains États se sont employés à instaurer un environnement propice à la création de parcs scientifiques et technologiques ouverts aux opérations conjointes et aux investissements étrangers. Des parcs comme ceux qui ont été créés au Brésil, en Chine, en Inde et au Qatar peuvent permettre de faire fond sur les activités de recherche et de développement tout en profitant de l'expertise des industriels et des chefs d'entreprise à l'appui des questions abordées dans le module thématique à l'examen.

IV. Moyens d'application

18. Il est fondamental de pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes et prévisibles pour garantir la bonne exécution des accords intergouvernementaux ayant trait aux quatre questions du module thématique à l'examen. Si c'est avant tout aux différents gouvernements qu'il revient de prendre des décisions, d'exécuter les programmes et de financer les différentes orientations et mesures, les pouvoirs publics locaux jouent aussi un rôle important – en fonction du degré de centralisation – en ce qui concerne l'infrastructure et l'offre de services. Les approches possibles pour trouver les fonds nécessaires en ce qui concerne le module thématique à l'examen varient en fonction des difficultés et obstacles particuliers qui sont rencontrés. Toutefois, le soutien bilatéral fourni dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) et l'appui multilatéral apporté par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des institutions financières internationales constitueront toujours d'importantes sources de financement pour de nombreux pays en développement, en particulier pour les projets relatifs à l'infrastructure, qui requièrent des investissements importants assortis de longs délais de remboursement.

19. Bien que plusieurs pays aient bénéficié d'un allègement ou d'une annulation de leur dette, il est indispensable de continuer de leur apporter un appui, y compris en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), au vu de l'ampleur des défis à relever, en particulier pour ce qui est de l'accès à l'énergie. Venant parfois s'ajouter aux investissements du secteur privé, le soutien de la communauté internationale peut contribuer de manière significative à la mise en œuvre des projets d'infrastructure des pays en développement, qui risquent de s'avérer d'une importance cruciale dans certaines régions, en particulier en assurant l'accès des pauvres aux services énergétiques. On peut aussi envisager la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé et l'adoption de dispositifs couvrant certains types de risques, comme les risques de pays ou les risques réglementaires. D'après les résultats de plusieurs études, il sera nécessaire de procéder à des investissements massifs dans l'infrastructure énergétique pour que ceux qui dépendent pour l'instant des combustibles traditionnels aient accès aux services modernes. L'APD pourrait être débloquée en toute diligence pour les régions qui ont du mal à attirer les investissements étrangers privés, en particulier l'Afrique subsaharienne. Il serait aussi souhaitable de mobiliser l'assistance de la communauté internationale afin de renforcer les capacités en matière de financement, nécessaires par exemple pour élaborer des propositions susceptibles de recueillir un soutien bancaire, exploiter les ressources disponibles et perfectionner et

utiliser les outils financiers. Au niveau régional, en coopération avec les institutions financières internationales et, en particulier, les banques de développement régionales, les pays pourraient redoubler d'efforts pour mettre en commun leurs ressources afin de financer des projets présentant des avantages régionaux spécifiques, comme en Afrique de l'Est, où l'on se lance actuellement dans l'interconnexion des réseaux électriques nationaux au niveau régional, ainsi qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

20. De manière générale, les institutions financières internationales pourraient jouer un rôle plus actif en soutenant les marchés financiers nationaux et régionaux et en renforçant les structures d'investissement dans les projets énergétiques et industriels. Elles pourraient ainsi, aux côtés des organismes bilatéraux de coopération aux fins du développement, s'employer à faire en sorte que les investisseurs n'aient pas l'impression de prendre des risques trop importants, en particulier dans les pays auxquels le secteur privé ne s'est pas intéressé dans le passé. La mise en place de systèmes d'assurance contre les risques politiques pourrait favoriser les investissements étrangers directs. On peut envisager de recourir à des arrangements de cofinancement ou à des fonds renouvelables à partir de plusieurs sources de financement (institutions financières nationales, donateurs bilatéraux, et banques de développement internationales ou régionales) pour réduire le coût de l'endettement dans les pays à risque élevé. Ainsi, les institutions financières internationales bénéficiant de financements accordés à des conditions de faveur pourraient permettre aux institutions nationales d'obtenir de meilleures conditions et de réduire le coût de leurs crédits.

21. On observe depuis quelques années une augmentation des fonds placés par les investisseurs, institutionnels ou privés, dans les « marchés émergents » dans l'espoir de profits importants. Les investissements en capital social ont connu une augmentation rapide, portée essentiellement par les possibilités offertes par la privatisation des services de distribution et la déréglementation de certains secteurs comme celui des télécommunications. Le montant net des dettes associées aux émissions d'obligations à moyen et long terme à l'intention des créanciers privés a également augmenté et était en 2005 comparable à celui des investissements en capital social. Certains fonds d'investissement privés permettent de financer à long terme et à des conditions commerciales la dette associée au développement de l'infrastructure comme, par exemple, dans les marchés émergents en Afrique. Les investisseurs institutionnels ont également participé à des syndications de prêts orchestrées par les institutions financières internationales dans les pays en développement pour toute une série de secteurs, notamment les industries extractives comme celles du pétrole et du gaz, les infrastructures comme les installations électriques et les télécommunications, et les industries lourdes et légères. Les partenariats de ce type entre les institutions financières internationales et les investisseurs institutionnels permettent de tirer parti des fonds dont disposent ces institutions pour réduire les risques encourus par les investisseurs. On peut aussi envisager d'émettre des « obligations pour le développement », avec des crédits d'impôts, des garanties/assurances partielles et des fonds de contrepartie de la part des gouvernements donateurs pour obtenir des capitaux privés pouvant être investis dans « les sources d'énergie non polluantes et le développement durable » dans les pays en développement.

22. Un nombre limité mais croissant de pays en développement peut aussi cibler les marchés de capitaux nationaux. Entre autres orientations possibles et mesures

envisageables pour renforcer la capacité des gouvernements, des pouvoirs publics locaux et des entreprises de lever des capitaux nationaux, on peut citer l'adoption de réformes comme la création d'un cadre légal pour l'émission des valeurs et le commerce, la promotion d'organismes locaux de cote des crédits et le recours aux banques de développement nationales lorsque cela est possible. Les marchés de capitaux nationaux jouent un rôle de plus en plus important dans le financement du développement industriel et des investissements dans le secteur de l'énergie, dans plusieurs pays en développement. Les marchés locaux d'obligations en monnaie locale constituent désormais le segment de la dette des marchés émergents qui connaît la croissance la plus rapide. En ce qui concerne l'infrastructure énergétique et les difficultés que peuvent avoir les pouvoirs publics locaux et services de distribution à mobiliser des fonds, l'émission d'obligations communes ou la création de banques obligataires peuvent permettre de répartir les risques entre un groupe hétérogène de municipalités ou d'autres entités sous-nationales. Un grand nombre de pays en développement ont notamment pour priorité de renforcer les institutions financières nationales afin qu'elles puissent servir d'intermédiaires pour les apports financiers internationaux. Il serait souhaitable d'adopter un certain nombre de politiques et mesures concrètes pour encourager les établissements bancaires nationaux à concéder des financements à plus long terme pour de vastes projets d'infrastructure. Il faudrait aussi renforcer la capacité de ces établissements d'évaluer les propositions d'investissement, de gérer les risques et d'allouer efficacement les fonds.

23. Pour de nombreux pays en développement à faible revenu, le renforcement des mesures visant à augmenter les investissements privés, notamment les investissements étrangers directs, dans leurs secteurs productifs demeure une importante priorité. Il est possible d'inciter le secteur privé à investir dans le développement industriel, ainsi que dans la fourniture de services énergétiques en instaurant un climat plus favorable aux investissements et en améliorant les cadres réglementaires en place. Une des mesures concrètes envisageables pour augmenter les investissements étrangers directs consiste à appuyer les pays en développement et les pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer les dispositifs en place à l'échelle nationale et les rendre plus attractifs, par exemple dans le cadre du Fonds pour les investissements en faveur du climat en Afrique. Les investissements complémentaires dans l'infrastructure physique et le capital humain sont aussi importants pour attirer les investissements étrangers directs, en particulier dans la mesure où la production est de plus en plus à forte intensité de savoir et de haute technologie. D'après des études effectuées récemment, les opérations communes donnent des résultats plus satisfaisants que les filiales à 100 % étrangères en ce qui concerne les investissements dans les activités de recherche et de développement et la modernisation technologique. Les gouvernements pourraient donc souhaiter encourager ce type d'opérations.

24. Des politiques d'appui devraient être mises en place pour encourager le secteur privé local et les collectivités à fournir des services énergétiques aux petites communautés reculées dont le raccordement aux réseaux de distribution serait très coûteux. Les programmes gouvernementaux offrant des garanties de crédits aux chefs d'entreprise investissant dans les infrastructures et les services décentralisés de petite taille comme les mini-réseaux fondés sur les sources d'énergie renouvelables se sont avérés efficaces. Ils ont été accompagnés de séances de formation qui avaient pour objet d'aider les chefs d'entreprise à mieux présenter

leurs dossiers de demande de prêts. Les institutions financières internationales pourraient également aider les fournisseurs de circuits autonomes et de mini-réseaux d'énergie à obtenir les prêts dont ils ont besoin, par exemple en créant des dispositifs de financement énergétique comparables à des lignes de crédit, afin de simplifier les procédures administratives et de réduire les frais généraux pour les crédits portant sur de petits montants.

25. Les institutions de microfinancement peuvent aider efficacement les petits chefs d'entreprise, en particulier ceux qui sont pauvres et n'ont pas accès aux crédits commerciaux, et notamment les femmes. Le microfinancement peut être utilisé pour améliorer l'offre décentralisée de services énergétiques et d'installations pour les petites activités artisanales et manufacturières dans les communautés démunies. Il est avéré que les dispositifs de microfinancement sont encore plus efficaces lorsqu'ils sont associés à des programmes de formation professionnelle à l'intention des chefs d'entreprise emprunteurs. Ce type de formation peut également favoriser une augmentation du taux de remboursement des crédits, améliorant par là même la viabilité financière des institutions de microfinancement. Souvent, ces institutions dépendent de l'octroi de dons et crédits subventionnés, limités et peu prévisibles à moyen et long terme, qui leur sont accordés par les donateurs internationaux. La maîtrise des frais administratifs, l'augmentation des taux d'intérêt proposés, au risque de perdre les emprunteurs les plus pauvres, et l'accès aux crédits commerciaux à des conditions de faveur font partie des options envisageables pour améliorer leur stabilité financière.

26. Une meilleure intégration des dispositifs de microfinancement et des marchés financiers nationaux pourrait permettre de financer la croissance des portefeuilles de prêt en faisant fond sur le secteur financier, lorsqu'il est suffisamment développé. Les institutions qui ont pour vocation de prêter aux pauvres et qui jouent un rôle social très important pourraient bénéficier de l'appui des gouvernements et de la communauté internationale pour que les conditions de leur financement à long terme soient plus prévisibles. Il faudrait aussi renforcer le rôle joué par les institutions financières de développement pour ouvrir l'accès aux marchés financiers internationaux à des conditions favorables.

27. L'adoption de nouveaux instruments et cadres d'investissement au niveau international pourrait aider à mieux répondre aux besoins en ressources, de manière à permettre aux pauvres des pays en développement d'accéder à des services énergétiques propres. Une fois finalisé, le cadre d'investissement de la Banque mondiale en faveur des énergies propres et du développement durable pourrait contribuer de manière significative aux efforts déployés. La rationalisation des procédures relatives aux dispositifs de financement existants comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto constitue également un domaine d'action possible qui mérite d'être examiné.

28. Le commerce international se développe et pourrait renforcer son potentiel, si le Cycle de négociations de Doha pour le développement aboutissait à un accord tenant compte des principales préoccupations des pays en développement en ce qui concerne l'accès aux marchés. Quoi qu'il en soit, les pays en développement auront besoin d'une aide technique accrue de la part de la communauté internationale, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains, pour renforcer l'infrastructure et les institutions commerciales, simplifier les réglementations et les

procédures commerciales, et améliorer leur capacité de diversification et augmenter la valeur ajoutée de leurs exportations. La communauté internationale pourrait envisager de soutenir davantage le Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce de l'Organisation mondiale du commerce et son fonds d'affectation spéciale, un important programme d'aide au commerce qui aide les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités commerciales.

29. Les transferts de technologie sont importants pour accomplir des progrès au niveau des quatre questions abordées dans le cadre du module thématique à l'examen. Il s'agit aussi bien des transferts de systèmes et d'équipements technologiques que des transferts et de l'assimilation des connaissances liées au mode de fonctionnement et à l'entretien des technologies énergétiques et industrielles et à leur adaptation aux particularités locales. Les transferts de technologie pourraient être encouragés dans le cadre d'un renforcement de l'assistance technique apportée par les pays développés et les organisations internationales, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour soutenir les opérations communes de recherche et de développement. Étant donné le savoir-faire technique du secteur privé, il serait souhaitable d'encourager la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé dans le cadre d'initiatives de transfert et de diffusion des technologies pour rendre leur exécution plus aisée, notamment lorsque des droits de propriété intellectuelle entrent en ligne de compte. Les transferts de technologies et de savoirs pourraient également être facilités en encourageant les investissements étrangers directs, en particulier lorsqu'il est possible de tisser des liens plus vastes, par exemple dans le cadre d'opérations communes ou du renforcement des chaînes d'approvisionnement locales. L'efficacité de ces programmes peut, par ailleurs, être améliorée si l'on y incorpore le renforcement des capacités et la formation.

30. Pour accomplir de réels progrès dans les domaines couverts par les quatre questions abordées dans le module thématique à l'examen, il est indispensable de renforcer et de mieux cibler les capacités aux niveaux local, national et régional. Le développement et la mise en œuvre de politiques appropriées permettant de s'attaquer à des problèmes complexes, comme ceux de l'adaptation aux changements climatiques ou de la promotion du développement industriel dans le contexte de la mondialisation de l'économie, présentent d'énormes difficultés pour les pays en développement. Pour élargir l'accès aux services énergétiques modernes, il serait nécessaire, dans de nombreux pays, d'améliorer les capacités des organismes gouvernementaux et des services publics sur le plan technique et en matière de gestion. Les programmes de renforcement des capacités pourraient être intégrés aux différents projets, qu'ils soient financés par les gouvernements, l'APD bilatérale, les institutions financières internationales ou le secteur privé. Il serait souhaitable que des programmes de renforcement des capacités ciblés soient mis en œuvre, en coordination avec les institutions locales et nationales, dans les différents instituts de recherche, universités et établissements d'enseignement professionnel. Les projets régionaux, par exemple les projets d'interconnexion des réseaux électriques nationaux, peuvent fournir l'occasion de consolider les institutions nationales compétentes à travers des programmes de renforcement des capacités. L'amélioration de la coopération Sud-Sud aux fins du renforcement des capacités peut aussi être un moyen efficace de favoriser la mise en commun des données d'information, des savoirs et des compétences techniques. Le renforcement des capacités peut également être facilité par l'existence de moyens de communication

modernes fondés sur Internet et par un accès plus large aux bibliothèques et bases de données informatiques, ainsi que par des réseaux en ligne et des liens hypertextes vers les associations professionnelles et les experts.

31. Les gouvernements sont d'importants utilisateurs de services énergétiques. Dans de nombreux pays en développement, ils jouent aussi un rôle de premier plan dans les entreprises d'État du secteur énergétique. Ils peuvent donc formuler des programmes d'acquisition durables et mettre à profit leur puissance financière pour promouvoir des modes de production et de consommation durables, par exemple en achetant du matériel qui respecte certaines normes de rendement énergétique ou bien de l'électricité dont une partie est produite à partir de sources renouvelables.

V. Orientations et mesures à l'échelle internationale

32. Les orientations possibles à l'échelle internationale sont notamment les suivantes :

A. Corrélations entre les questions

- **Aider les pays en développement à formuler des stratégies nationales de développement durable, qui traite de manière intégrée et cohérente les questions de l'énergie, du développement industriel, des changements climatiques et de l'atmosphère/de la pollution atmosphérique; et**
- **Appuyer les processus de renforcement des capacités permettant d'adopter des décisions et des mesures qui mettent l'accent sur l'intégration des quatre questions à l'examen et identifient les synergies en en tirant parti au maximum.**

B. Questions intersectorielles

- **Appuyer les processus budgétaires qui identifient l'impact des mesures sur les hommes et les femmes et utilisent des outils permettant d'évaluer des besoins;**
- **Former les femmes aux techniques énergétiques et à la production de technologies énergétiques simples afin d'améliorer leur capacité de contribuer aux mesures permettant de régler les problèmes d'accès à l'énergie;**
- **Soutenir les associations industrielles qui ont des contacts avec les femmes chefs d'entreprise;**
- **Appuyer les initiatives visant à améliorer l'accès aux marchés pour les pays africains;**
- **Continuer de soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);**
- **Prendre des mesures de soutien technique, de renforcement des capacités et de financement de la production d'éthanol et d'électricité à partir de la**

bagasse dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés;

- Appuyer les activités créatrices de revenu visant les pauvres, notamment dans les pays les moins avancés;
- Renforcer les capacités et promouvoir les initiatives de diversification et les mesures spécifiques de promotion des exportations pour réduire la pauvreté;
- Renforcer les capacités et les compétences des chefs des petites et moyennes entreprises dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement;
- Renforcer les capacités permettant d'améliorer les systèmes de soins de santé primaires, comme les programmes de suivi de la santé publique, de surveillance et de contrôle des maladies et de préparation en prévision des catastrophes.

C. Moyens d'application

- Fournir une assistance technique pour renforcer le crédit et les marchés de capitaux au sein des pays en développement, et améliorer les compétences techniques, administratives et financières afin d'optimiser l'accès aux capitaux;
- Renforcer les capacités en vue de l'adoption d'une approche intégrée de la prise de décisions qui permette d'améliorer la coopération et la coordination des activités entre les différents ministères en vue de mieux canaliser les ressources nationales destinées à la mise en œuvre des programmes de développement durable;
- Renforcer le rôle joué par les institutions financières internationales en ce qui concerne les investissements liés à l'infrastructure énergétique et industrielle, notamment à travers des approches novatrices permettant de mieux gérer les risques, de réduire les coûts en capital et de faire en sorte que les crédits soient accordés à des conditions plus avantageuses;
- Prendre d'autres initiatives de financement, et notamment faire un usage plus judicieux de l'APD, par exemple au titre du cadre d'investissement en faveur des énergies propres et du développement durable qui est actuellement examiné par la Banque mondiale, et en particulier faciliter la participation des pays en développement à ces initiatives;
- Mettre au point des mécanismes de microfinancement qui soient adaptés aux besoins des fournisseurs de services à petite échelle et des petites entreprises, qu'il s'agisse de services publics, de coopératives communautaires ou d'entreprises du secteur privé;
- Encourager les pays en développement à rationaliser les cadres d'investissement pour réduire les frais de transaction des entreprises et attirer davantage d'investissements étrangers directs;

- **Lancer des initiatives d'aide au commerce pour renforcer la capacité des pays en développement à faible revenu de tirer parti des nouveaux débouchés;**
- **Promouvoir les programmes communs de recherche et de développement, l'assistance technique et les autres modalités permettant de transférer aux pays en développement des technologies de pointe moins polluantes, par exemple les partenariats entre secteurs public et privé et les opérations communes; et**
- **Soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour créer des parcs scientifiques et technologiques afin de mettre les nouvelles technologies et les technologies naissantes au service du développement durable.**

Annexe I

Contribution de la région africaine*

L'éventail d'options, de politiques et de mesures concrètes qui suit est tiré des rapports reçus de la région africaine sur les divers thèmes et résultats de la réunion d'application régionale.

Énergie au service du développement durable

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables

- Mettre au point des projets hydroélectriques respectant l'environnement et l'équilibre social en Afrique de façon à tirer parti du potentiel hydroélectrique de la région, largement inexploité, dans le cadre du Plan d'action sur l'énergie du NEPAD qui prévoit la construction de grandes centrales hydroélectriques
- Promouvoir la diversification énergétique en tant que moyen de parvenir à la sécurité énergétique, en éliminant les obstacles qui empêchent d'exploiter au mieux toutes les ressources énergétiques, notamment en mettant au point des projets hydroélectriques respectueux de l'environnement et de l'équilibre social en Afrique
- Intégrer dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement durable et mettre à exécution des mesures urgentes visant à améliorer l'accès à des sources d'énergie modernes, en prêtant une attention particulière aux zones rurales et périurbaines, afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures urgentes visant à moderniser le rendement de l'énergie de la biomasse et à éliminer le gaspillage de façon à réduire les effets préjudiciables de sa consommation intensive sur la santé de l'homme, l'environnement et les autres domaines en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement, et à garantir sa durabilité globale

B. Initiatives et mesures concrètes recommandées et mises en œuvre

- Améliorer les capacités nationales des services forestiers et des agences fournissant de l'énergie aux fins de la planification et du développement de la dendroénergie, pour promouvoir des services en énergie durable appropriés et d'un coût abordable
- Mettre en place et promouvoir dans les zones rurales des systèmes énergétiques hors réseau, fondés sur les énergies renouvelables de façon à élargir l'accès à l'énergie
- Intensifier le commerce de l'énergie au niveau sous-régional en créant des pools énergétiques dans chaque sous-région et en concluant des accords prévoyant l'échange transfrontière d'électricité, de pétrole et de gaz
- Intensifier les activités favorisant les initiatives énergétiques africaines

* Soumise par la Commission économique pour l'Afrique.

régionales consensuelles, comme le NEPAD et les plans d'action sur l'énergie, accroître les flux financiers dans le secteur énergétique et renforcer les ressources humaines et les moyens institutionnels pour ce qui est de la planification, de l'analyse, de la prise de décisions et du choix des grandes options dans le domaine énergétique

- Appuyer l'entrée en service de pools énergétiques dans chaque sous-région et l'application de leur plan-cadre pour la mise en place de réseaux transfrontières d'échange d'électricité, de pétrole et de gaz
- Concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à élargir l'accès à l'énergie, en particulier dans les zones rurales, notamment des systèmes et mécanismes d'approvisionnement nouveaux et novateurs qui favorisent la réalisation d'activités productives et génératrices de revenus, l'entrepreneuriat, le recours aux ressources énergétiques locales et une utilisation plus rationnelle de l'énergie et facilitent l'accès aux moyens financiers
- Améliorer les capacités nationales des services forestiers et des agences fournissant de l'énergie aux fins de la planification et du développement de la dendroénergie, et mettre au point des mesures urgentes visant à augmenter l'offre de ressources énergétiques non polluantes et d'un coût abordable, comme le gaz de pétrole liquéfié pour la cuisine et le chauffage

Pollution de l'air et atmosphère

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables

- Promouvoir et adopter une démarche intégrée et régionale pour ce qui est de la lutte contre la pollution de l'air et pour les questions relatives à l'atmosphère
- Développer considérablement les pratiques optimales et les méthodes éprouvées de réduction de la pollution de l'air et d'atténuation dans tous les secteurs

B. Initiatives et mesures concrètes recommandées et mises en œuvre

- Création d'une station Veille atmosphérique mondiale pour l'Afrique subsaharienne, qui fournit des mesures pour l'évaluation à long terme des gaz à effet de serre et des aérosols et les réactions chimiques atmosphériques complexes déterminant l'épuisement, la transformation, la durée de vie et le transport de ces gaz et particules qui contribuent aux changements climatiques
- Mise en œuvre du Programme international concernant la géosphère et la biosphère, qui a appuyé de nombreuses études régionales et mondiales axées sur les émissions provenant de l'Afrique, dans le cadre de son projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe

1. Changements climatiques

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables

- Renforcer et promouvoir la cohérence des politiques et l'introduction de préoccupations liées à l'atténuation des changements climatiques et de

l'adaptation à ces changements dans les politiques et programmes prioritaires en matière de développement, notamment dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

- Faciliter l'accès des pays africains aux fonds et avantages prévus par les mécanismes de Kyoto ainsi qu'aux fonds de Marrakech, en améliorant les compétences techniques et institutionnelles, en mettant en place et en les rendant opérationnelles les autorités nationales désignées, en réduisant le coût élevé des transactions et en simplifiant les procédures d'approbation
- Appuyer et accélérer l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux d'adaptation

B. Initiatives et mesures concrètes recommandées et mises en œuvre

- Exécution de projets d'évaluation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements et appui aux pays africains pour ce qui est de la préparation de programmes nationaux d'adaptation
- Création d'instances comme le Forum sur les perspectives climatiques en Afrique australe dans la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de renforcer la coopération sous-régionale pour ce qui est des changements climatiques et de l'alerte rapide et d'accroître l'échange d'informations pour réduire la vulnérabilité des agriculteurs et autres personnes concernées dans la sous-région

Développement industriel

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables

- Identifier les possibilités de financement et faciliter l'accès aux capitaux pour permettre au secteur industriel d'acquérir des techniques de production modernes ayant un bon rendement énergétique
- Promouvoir à l'échelon mondial la coopération et le partenariat en vue de favoriser la mise au point et l'utilisation de méthodes de production moins polluantes et l'adoption de technologies nouvelles et plus sûres

B. Initiatives et mesures concrètes recommandées et mises en œuvre

- Facilitation de l'accès au financement et au transfert de technologies, renforcement des capacités en vue d'un développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises axé sur la croissance et la concurrence, et autonomisation accrue des femmes de façon à stimuler l'agro-industrie et à favoriser la création de micro et petites entreprises aux fins du développement rural
- Création de centres nationaux de production moins polluante
- Mise au point de politiques de promotion de l'investissement, notamment de l'investissement étranger direct, dont, entre autres, initiatives menées aux niveaux national et sous-régional, lancement du Réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements

Annexe II

Contribution de l'Europe*

Énergie au service du développement durable

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables en Europe

- La région de la CEE offre d'immenses possibilités en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. Certains obstacles doivent toutefois être éliminés pour que les mesures d'efficacité énergétique puissent réaliser pleinement leur potentiel; il faudra mener un travail d'éducation et de sensibilisation visant à modifier les comportements, entreprendre des réformes au niveau de la réglementation et de la tarification de l'énergie, lancer des programmes d'échange de droits d'émission et mettre en place des instruments de financement adéquats
- La sécurité énergétique, qui est vitale pour la région de la CEE, doit être renforcée par une diversification aussi bien des sources géographiques que des types de combustible, l'assurance d'un investissement suffisant dans l'infrastructure de production, de transport et de distribution et un dialogue politique plus étroit entre pays producteurs et pays consommateurs
- La diversification de l'approvisionnement doit forcément être associée à une augmentation de la part des sources renouvelables, conformément à l'engagement régional pris par les pays de la CEE avant le Sommet mondial pour le développement durable, une réduction de l'impact environnemental et de l'intensité de carbone des combustibles fossiles et une amélioration du rendement des procédés de transformation de l'énergie et des réseaux énergétiques
- La région de la CEE a un rôle de premier plan à jouer en ce qui concerne l'intensification des activités de recherche-développement dans les technologies de l'énergie et de démonstration de ces technologies, la réduction de leur coût unitaire et leur acheminement vers les pays en développement ou en transition

B. Initiatives éventuelles et mesures concrètes appliquées avec succès en Europe et/ou recommandées et actuellement activement mises en œuvre par des gouvernements

- Le projet CEE de financement d'investissements dans le rendement énergétique en vue d'une atténuation des changements climatiques permettra de créer, dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, un fond spécialement consacré aux investissements de ce type dans les pays dont l'économie est en transition. Il favorisera la création d'un marché privilégiant l'efficacité énergétique dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, de façon que, grâce à des investissements rentables, on puisse utiliser une méthode de diminution des gaz à effet de serre qui s'autofinance

* Soumise par la Commission économique pour l'Europe.

- Faciliter la mise au point de projets relatifs au méthane provenant de mines de charbon, lequel présente des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les collectivités locales. Un projet CEE a été entrepris pour aplanir les obstacles techniques, économiques et institutionnels à l'élaboration de ce type de projet en Europe centrale et orientale et dans les pays du Caucase et d'Asie centrale; il aboutira à une feuille de route pour le financement de tels projets et à une trousse à outils à l'intention de ceux qui pourraient les parrainer
- La CEE a publié à l'intention des décideurs un ensemble de principes directeurs relatifs à la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie (ECE/ENERGY/54), que les ministères de l'environnement ont adopté à Kiev en mai 2003. On étudie actuellement la suite donnée à ces principes, leur effet et la mesure dans laquelle ils ont été appliqués dans la région de la CEE

Autres questions intéressant la Commission du développement durable à sa quinzième session

- La stratégie de la CEE pour l'éducation en matière de développement durable, adoptée en 2005, fournit un modèle concret qui incorpore les principaux thèmes du développement durable dans tous les systèmes éducatifs. Les pays ont accepté de mettre au point des indicateurs pour évaluer son utilisation, d'organiser des ateliers thématiques et sous-régionaux et de recueillir les bonnes pratiques en la matière
- La Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels vise à améliorer la sécurité industrielle et à harmoniser les normes en matière de sûreté dans toute l'Europe. Un programme d'assistance financé au niveau international a été lancé pour résoudre les problèmes que soulève son application dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que dans ceux d'Europe du Sud-Est
- La mise en œuvre de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles revêt une importance cruciale pour ce qui est de lutter efficacement contre la pollution de l'air dans l'ensemble de la région. Le secrétariat de la Convention mène une campagne d'information pour faire connaître les enseignements tirés de l'expérience aux autres régions soucieuses de diminuer la pollution de l'air et de résoudre les problèmes de plus en plus graves que soulève la pollution atmosphérique intercontinentale. Le fait que les États non membres de la CEE soient de plus en plus associés aux activités de la Convention est de bon augure pour la coopération interrégionale dans ce domaine
- Le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement porte sur les grands défis que doit relever la région pour parvenir à des modes de transport plus durables et mieux intégrer les préoccupations liées à l'environnement et à la santé dans les politiques de transports

Annexe III

Contribution de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes*

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Énergie

- Plusieurs pays ont mis en place des mesures d'incitation afin d'accélérer la pénétration des sources d'énergie renouvelables sur les marchés et le développement de biocarburants : subventions directes, promotion active de ces autres sources d'énergie et réglementation exigeant une certaine proportion de sources d'énergie renouvelables dans les modèles énergétiques nationaux avant une certaine date.
- Mise en œuvre de politiques de rendement énergétique dans la totalité des secteurs de l'industrie, des transports et des ménages en vue d'inverser les tendances actuelles à la stagnation de l'intensité énergétique. Il s'agit notamment de définir des normes de rendement énergétique (pour les bâtiments et le matériel, par exemple), d'adopter en matière de tarification une réglementation et des politiques propres à améliorer l'efficacité et à accroître le rendement et la concurrence entre secteurs de production, notamment les secteurs à forte consommation d'énergie et de ressources naturelles qui devraient connaître une croissance rapide et soutenue dans les années à venir.

Développement industriel

Certains pays ont continué à s'efforcer d'améliorer la gestion de l'impact des activités industrielles sur l'environnement et de promouvoir les investissements dans des technologies propres et de bon rendement, comme le montrent les mesures suivantes :

- **Politiques favorisant une production moins polluante.** La plupart des pays de la région se sont dotés de programmes et instruments visant à accélérer l'adoption de technologies moins polluantes et d'un meilleur rendement énergétique dans le secteur industriel et à accroître la concurrence grâce à des économies d'énergie et de matières premières;
- **Politiques de recyclage et de réutilisation.** Un grand nombre de pays favorisent le recyclage et la réutilisation en créant des marchés pour les déchets réutilisés et en améliorant la gestion des décharges et des déchets, notamment en élargissant les possibilités économiques offertes aux groupes sociaux défavorisés traditionnellement actifs dans le domaine du recyclage et de la réutilisation;
- **Promotion de marchés privilégiant des critères de développement durable.** Plusieurs pays favorisent activement la création de nouveaux marchés grâce à des mécanismes d'étiquetage et de délivrance de certificats pour les biens et services environnementaux, l'agriculture biologique et autres biens dont la production obéit à des critères sociaux et respectueux de l'environnement.

* Soumise par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pollution de l'air/atmosphérique

L'expérience du Brésil, du Chili et du Mexique en matière de gestion de la pollution de l'air a suscité l'intérêt d'autres pays, notamment en ce qui concerne les initiatives suivantes :

- **Plans de lutte contre la pollution**, faisant appel à des stratégies et instruments intégrés fondés sur la protection de la santé, mobilisant le secteur public à divers niveaux, ainsi que des sociétés privées, des particuliers et les groupes intéressés;
- **Programmes d'urbanisation durable** : Plusieurs villes disent avoir appliqué avec succès des politiques de promotion des transports urbains rapides par autobus ainsi que de mobilité non motorisée, d'urbanisme écologique et de zones vertes.

Changements climatiques

En raison de la menace que constitue l'éventualité de catastrophes naturelles entraînées par des changements climatiques, on commence à s'intéresser aux politiques d'adaptation, en particulier dans les Caraïbes. On examine notamment, parmi beaucoup d'autres possibilités, des mesures de gestion des risques de catastrophe naturelle, le développement des infrastructures et la mise au point de manuels de procédures en matière de gestion du risque. La plupart des pays ont mis en place des services et programmes nationaux de promotion de la participation au Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto. Les projets se sont multipliés de façon considérable en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis novembre 2005.

B. Initiatives éventuelles et mesures concrètes mises en œuvre avec succès en Amérique latine et dans les Caraïbes recommandées et actuellement activement mises en œuvre par des gouvernements

On trouvera ci-après quelques exemples d'initiatives que l'on peut qualifier de concrètes menées par différents pays dans tous les domaines susmentionnés.

Énergie : Mise au point de biocarburants au Brésil et en Amérique centrale. Mécanismes d'intégration énergétique (pays andins, Mercosur, Caraïbes).

Développement industriel : Politiques de production moins polluante en Argentine, au Chili et en Colombie. Initiatives transsectorielles dans le domaine de l'environnement/industrie au Mexique. Mise en place de quelques registres des émissions et des transferts de polluants.

Pollution de l'air/atmosphère : Amélioration des plans de réduction de la pollution au Mexique et à São Paulo.

Changements climatiques : Investissements dans les infrastructures de préparation aux catastrophes naturelles dans les Caraïbes. Initiatives menées en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la plupart des pays et achèvement de certains inventaires de gaz à effet de serre.

Annexe IV

Contribution de la région de l'Asie et du Pacifique*

A. Options identifiées dans la région de l'Asie et du Pacifique

On trouvera ci-après pour chaque question thématique les options prioritaires dans la région de l'Asie et du Pacifique : i) accélérer la diversification des ressources énergétiques, en mettant l'accent sur l'énergie renouvelable et le recours à des technologies écologiquement rationnelles afin d'élargir l'accès à des services énergétiques, d'appuyer le développement de l'infrastructure énergétique et d'améliorer le rendement énergétique; ii) favoriser le développement industriel durable, notamment des petites et moyennes entreprises, en promouvant l'ouverture de marchés pour les biens et services, en favorisant l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles, la concurrence en matière de production et de commercialisation et la normalisation des réglementations; iii) promouvoir la prise en compte du coût environnemental dans les nouveaux investissements d'infrastructure, modifier les modes de production et de consommation non viables et limiter la pollution de l'air, notamment à l'intérieur des bâtiments; iv) faire face aux problèmes que posent les changements climatiques en adoptant des mesures d'atténuation et d'adaptation en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie, les forêts, les établissements humains, l'industrie et les écosystèmes marins, en préconisant une utilisation plus efficace des combustibles fossiles et en augmentant la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement énergétique, ainsi qu'en renforçant les mesures de rendement énergétique et la réglementation de la consommation. La diversité de la région de l'Asie et du Pacifique fait qu'il faut tenir compte des caractéristiques uniques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement lors du choix de telles options. Pour faciliter la mise en œuvre, il faudrait notamment faire appel aux moyens suivants : transfert de technologie aux pays en développement, arrangements financiers pour la mise à niveau des infrastructures et des systèmes, renforcement de la collaboration transfrontière aux niveaux régional et sous-régional et participation des grands groupes à la planification et à la prise de décisions.

B. Initiatives éventuelles et mesures concrètes mises en œuvre avec succès

Après la bonne conclusion de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Séoul en mars 2005, la « croissance verte », ou croissance économique écologiquement viable, a été adoptée à l'unanimité comme nouveau moyen de progresser sur la voie du développement durable. Proposant un nouveau modèle de solution des problèmes environnementaux qui repose sur une plus grande efficacité écologique de la consommation économique, la notion de croissance verte a suscité un dialogue de politique générale sur des questions telles que la « taxe verte » et la réforme budgétaire, la consommation durable et le développement durable de l'infrastructure. Une réunion d'application régionale pour l'Asie et le Pacifique a été

* Présentée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

organisée afin d'examiner les défis à relever et les obstacles à éliminer sur la voie du développement durable et de s'appuyer sur l'expérience des uns et des autres et sur des études de cas probants pour déterminer les grandes options. Un mécanisme de collaboration en matière de coopération énergétique en Asie du Nord-Est a été mis sur pied. Des politiques d'urbanisme écologique et de bonnes pratiques d'urbanisation respectueuse de l'environnement, notamment des mesures visant à atténuer la pollution de l'air à partir de sources ponctuelles, ont été préconisées dans le cadre de réseaux, d'échange d'informations, d'études de faisabilité et de projets pilotes. Des ateliers nationaux de formation à l'élaboration de stratégies nationales d'intégration de politiques et plans de développement rural et énergétique ont été organisés dans sept pays. On a procédé à un renforcement des capacités en matière de planification stratégique et de gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique afin d'accroître l'efficacité des politiques et de renforcer les secteurs de l'énergie et des ressources en eau. Un modèle pilote de partenariat public-privé pour la prestation de services énergétiques au niveau local a été appliqué avec succès et pourrait être reproduit ailleurs. Par l'intermédiaire du réseau de l'Initiative de Kitakyushu qui regroupe des autorités locales, des politiques et programmes prometteurs sont reproduits en vue de promouvoir une démarche intégrée et participative en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain, la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et de l'eau et une gestion des déchets solides qui consomme peu de ressources.

Annexe V

Contribution de la région de l'Asie occidentale*

A. Options jugées faisables, réalistes et acceptables dans la région arabe

Énergie au service du développement durable

- Le secteur énergétique arabe a joué et continuera de jouer un rôle important tant au niveau mondial qu'au niveau régional. Il est une source de recettes grâce à l'exportation de pétrole et de gaz et il satisfait les besoins énergétiques aux fins du développement économique et social. Cependant, divers problèmes font obstacle à la réalisation des objectifs énergétiques au service du développement durable dans la région, notamment la hausse rapide de la demande d'énergie, le manque d'accès à des services énergétiques fiables dans les zones urbaines et rurales défavorisées, la nécessité d'accroître l'efficacité des modes de production et de consommation d'énergie, l'appui limité au développement de sources d'énergie renouvelables et l'absence de mécanismes appropriés pour appuyer le transfert de technologies énergétiques de pointe à la région.
- Depuis 20 ans, les pays arabes s'efforcent de rendre leur secteur énergétique plus viable et si leurs efforts ont été partiellement couronnés de succès, les progrès réalisés ne sont pas suffisants. Les mesures et politiques suivantes ont été recensées et sont petit à petit adoptées et promues :
 1. Améliorer l'accès à des services énergétiques modernes de coût abordable pour toutes les collectivités, essentiellement dans les zones rurales et reculées en faisant appel aux diverses ressources énergétiques disponibles;
 2. Améliorer le rendement de la production et de la consommation énergétiques, en particulier dans les secteurs à forte intensité d'énergie, comme l'industrie, les transports et le secteur énergétique;
 3. Promouvoir l'étiquetage énergétique, revoir la tarification et encourager les sociétés productrices d'énergie privées;
 4. Stimuler les investissements dans la prospection et la production de pétrole et de gaz, utiliser des technologies moins polluantes et adopter des mesures visant à réduire l'impact environnemental de ce secteur;
 5. Promouvoir l'utilisation de gaz naturel dans les secteurs de l'énergie et des transports;
 6. Mettre au point des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelables et promouvoir leur utilisation selon les besoins et les ressources de chacun des pays;
 7. Revoir la tarification existante en vue d'appuyer la gestion économique du secteur tout en maintenant les subventions énergétiques en faveur des groupes défavorisés;

* Présentée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

8. Inciter le secteur privé à participer à la mise en place et à la gestion d'installations de production énergétique, notamment des centrales électriques et des réseaux de distribution;

9. Mobiliser des fonds en vue de financer le renforcement des capacités, les transferts de technologie et les systèmes énergétiques afin de faire face à l'accroissement de la demande.

Pollution atmosphérique et changements climatiques

Les pays de la région arabe se sont énergiquement employés à évaluer les sources de pollution atmosphérique et la qualité de l'air, en particulier dans les mégapoles. Ils se sont penchés sur les réseaux terrestres de surveillance et les possibilités de surveillance par satellite ainsi que sur les besoins en matière de renforcement des capacités de surveillance et de techniques de lutte contre les nouvelles sources de pollution de l'air. Ils ont également adopté des mesures visant à atténuer les changements climatiques. La communauté internationale doit appuyer les efforts de promotion et de mise en œuvre des options suivantes, qui ont été identifiées par les pays de la région : i) renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine des changements climatiques; ii) promouvoir le transfert à la région de technologies respectueuses de l'environnement; iii) atténuer les effets des politiques et mesures adoptées par les pays industrialisés en application de la Convention sur les changements climatiques.

Développement industriel

L'industrie dans la région arabe est consciente de la nécessité d'éviter ou de réduire au minimum la production de déchets au moyen de nouvelles technologies plus propres. Une gestion du secteur industrielle respectueuse de l'environnement est de plus en plus considérée dans la région comme un outil efficace permettant d'améliorer les processus et matériels de production et de parvenir à réduire suffisamment les déchets, en particulier dans la grande industrie. Peu nombreux sont les pays à avoir introduit le concept d'analyse du cycle de vie. Toutefois, on enregistre un regain d'intérêt depuis quelques années pour une révision des lois sur l'environnement et des mesures institutionnelles sont adoptées pour stimuler le développement industriel. Les pays arabes auraient besoin que davantage de technologies leur soient transférées pour diminuer la pollution industrielle; il faudrait pour cela encourager le développement du secteur privé et la création de centres nationaux pour l'échange des déchets.

B. Initiatives éventuelles et mesures concrètes appliquées avec succès dans la région et/ou recommandées et actuellement activement mises en œuvre par des gouvernements

- Plusieurs pays arabes ont adopté avec succès des programmes visant à moderniser la production d'énergie et à améliorer le rendement à la consommation, notamment dans le secteur de l'énergie électrique ainsi que dans les secteurs industriel et résidentiel. Des programmes d'amélioration du rendement énergétique ont conduit à un renforcement des capacités des grands groupes, notamment hauts fonctionnaires, ingénieurs et techniciens, et à la

mise en place de sociétés de services énergétiques. La CESAO mène actuellement un projet d'amélioration du rendement énergétique dans le secteur électrique qatari.

- Les projets d'intégration régionale arabe pour l'interconnexion des réseaux électriques et pour la création de réseaux de systèmes de distribution de gaz ont considérablement progressé depuis quelques années. Plusieurs projets ont été entrepris à l'échelle sous-régionale et sont actuellement à différents stades d'exécution et de fonctionnement.
- Un partenariat dans le domaine de l'énergie au service du développement a été établi par le biais du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, en étroite coopération avec la CESAO et le Bureau régional pour l'Asie occidentale du PNUE. Les États arabes ont publié plusieurs déclarations importantes pour faire part de leurs craintes et témoigner de leur engagement en faveur de la réalisation du développement durable.
- Le mécanisme de promotion de la coopération régionale de la CESAO concernant les systèmes d'énergie au service du développement durable est un réseau régional des autorités compétentes qui a su stimuler la coopération au niveau régional, préconiser le développement de systèmes et leur utilisation sur le terrain et former des spécialistes nationaux.
- Plusieurs pays arabes (Égypte, Émirats arabes unis, Tunisie, Maroc, etc.) ont mis en place des programmes nationaux pour promouvoir la participation au Mécanisme pour un développement propre. Il convient de mentionner également que l'Arabie saoudite prend des mesures importantes en ce sens.
- Les pays arabes ont remarquablement réussi à introduire des technologies moins polluantes ainsi que des technologies de pointe pour l'exploitation des combustibles fossiles, par exemple en passant au gaz naturel, en modernisant les techniques employées par les raffineries de pétrole, en améliorant les normes de production des combustibles et en adoptant des programmes d'inspection et d'entretien des véhicules.
